

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt le six février à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : François ALLERMOZ, Jean-Louis CLOU, Willy DESHAYES, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Christophe ADEL-PATIENT par M.PEROT, Isabelle BARAVIAN par Mme RANNOU, Sophie HUBERT-TIPHANGNE par Mme PIQUE.

Absents excusés : Martial BERTHENET, Christophe PINET.

Mme RANNOU accepte les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint M.Le Maire ouvre la séance à 20h05.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019 à l'unanimité.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, N° DCM2017/40 du 01/06/2017, N° DCM2017/85 du 06/12/2017, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2019/53 du 19/12/2019 : Contrat de cession de droits de représentation avec l'association Hey Djude, pour le spectacle « Chloé et les contes magiques » pour 2 000 € TTC.
- Décision n°D2019/54 du 20/12/2019 : Contrat de maintenance du panneau lumineux avec la société EPL pour 2020, pour 1 352.16 € TTC.
- Décision n°D2020/01 du 14/01/2020 : Défendre la commune devant le Tribunal Administratif de Versailles contre la requête présentée par la partie : Monsieur Hervé DEJOUX, enregistrée le 14/11/2019 sous le numéro de dossier n°1908608-9 contre l'arrêté du 16/09/2019 portant sur la création d'un sens interdit sauf riverains rue de la Grange aux Dîmes.
- Décision n°D2020/02 du 16/01/2020 : Convention de partenariat avec La Lisière, pour un spectacle dans le parc du Château de Bruyères-le-Châtel, pour 4 000 € TTC.
- Décision n°D2020/03 du 16/01/2020 : Convention avec l'ONF afin d'organiser les battues dans le parc du château pour l'année 2020 pour un montant forfaitaire de 250€ HT par battue (1/2 journée).
- Décision n°D2020/04 du 17/01/2020 : Avenant au protocole N° 2019-910115 avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne relatif à l'intervention d'un psychologue du travail. Coût d'une vacation d'1h30 : 160 €.
- Décision n°D2020/05 du 21/01/2020 : Contrat de cession avec la Compagnie Coup de Balai, pour assurer l'organisation du spectacle « Délices d'histoires : Souris noires et petits polars », pour 1 164.29 € TTC.
- Décision n°D2020/06 du 27/01/2020 : Contrat de service avec AE BUREAUTIQUE concernant 1 photocopieur pour l'école élémentaire « Les Coquelicots » pour une durée de 63 mois à partir du 27/01/2020. Location trimestrielle de 135 € HT, coût page N&B de 0.004075 € HT et contrat de location avec BNP Paribas pour un coût trimestriel de 135 € HT pour 21 loyers.

PERSONNEL

01 - N°DCM2020/01 Crédit d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine

- CRÉE un poste d'adjoint territorial du patrimoine, à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 10/02/2020. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

02 - N°DCM2020/02 Suppression et création de postes (régularisation du tableau des effectifs)

- SUPPRIME 1 poste d'attaché territorial, 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 5 postes d'adjoint administratif, 8 postes d'adjoint technique à temps complet, 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, 7 postes d'adjoint d'animation à temps complet et 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet,
- CRÉE 1 poste d'attaché territorial, 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 5 postes d'adjoint administratif, 8 postes d'adjoint technique à temps complet, 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, 7 postes d'adjoint d'animation à temps complet et 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

03 - N°DCM2020/03 Plan de formation 2020

- MET en œuvre le plan de formation 2020. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES**04 - N°DCM2020/04 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Maison de santé**

- SOLICITE l'attribution, au taux maximum de 50 %, de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2020, pour financer l'opération de réhabilitation de l'Espace Les Sources (rez-de-chaussée) en maison de santé. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

05 - N°DCM2020/05 Dotation de soutien à l'investissement local – Ensemble sportif (gymnase, dojo...)

- SOLICITE l'attribution, pour un montant de 632 000 €, de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour l'année 2020, pour financer l'opération de construction d'un ensemble sportif. Adopté par 19 voix pour, 2 abstentions (Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

06 - N°DCM2020/06 Bail emphytéotique ADPEP91-parcelles A711 et A712

- APPROUVE le bail emphytéotique avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne, d'une durée de 30 ans (trente ans) à compter de la date de signature du bail, pour les parcelles cadastrées A 711 et A 712 d'une contenance totale de 13 822 m² et classées en zone N1 au Plan Local d'Urbanisme afin de créer une structure dédiée aux séjours pédagogiques et de loisirs et AUTORISE le Maire à le signer. Adopté par 19 voix pour, 2 abstentions (Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**07 - N°DCM2020/07 Modifications des statuts du SIEGRA (Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de la Région d'Arpajon)**

- APPROUVE le projet de modification des statuts du SIEGRA. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

08 - N°DCM2020/08 Convention orange : antenne téléphonique

- APPROUVE la convention avec la Société Orange portant sur l'implantation d'Equipements Techniques relative à son activité d'opérateur de communications électroniques, sur la parcelle communale AD 31, pour un loyer annuel de 9 485.26€ (neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros et vingt-six centimes) toutes charges incluses, avec une augmentation annuelle de 0.5%, et AUTORISE le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

09 - N°DCM2020/09 Information des acquisitions et des cessions de l'année 2019

- PREND ACTE des acquisitions et cessions immobilières faites au cours de l'exercice 2019.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

10 - N°DCM2020/X Liste des marchés conclus en 2019

- PREND ACTE de la publication de la liste des marchés conclus au titre de l'année 2019.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, M.Le Maire lève la séance à 20h30.

Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 06/02/2020
Le Maire,

Thierry ROUYER